

Nouvelles et Opinions

Novembre / Décembre 2008



Relevez le jeu-défi boursier et gagnez votre place au « Temple de la renommée boursière »

Étant donné la grande volatilité des marchés ces derniers temps, il peut être absolument passionnant de vous y mettre. Et quelle meilleure façon de faire l'essai de vos plus fines stratégies qu'avec des billets factices?

Notre partenaire de placement en ligne, Credential Direct, et le quotidien The National Post, vous invitent à faire des échanges dans un marché virtuel – sans toucher à votre argent durement gagné! Relevez le jeu-défi boursier et faites concurrence à vos compatriotes canadiens pour gagner votre part du total de 150 000 \$ à gagner en prix et en argent.

Vous pourriez gagner...

- » 1^{ère} place : 25 000 \$ au Meilleur négociateur (effectue au moins 25 échanges pendant le jeu) et autant au Meilleur investisseur (effectue moins de 25 échanges)
- » 2^e place : 15 000 \$ au Meilleur négociateur et autant au Meilleur investisseur
- » 3^e place : 10 000 \$ au Meilleur négociateur et autant au Meilleur investisseur
- » PLUS : De super prix journaliers décernés aux participants actifs et à ceux qui invitent leurs amis

Jouez gratuitement. C'est un moyen idéal de perfectionner vos stratégies d'échange, ou apprendre à jouer en ligne avec de l'argent de fantaisie.

Le concours prend fin le 16 janvier 2009. Les noms des gagnants seront annoncés en février. Bonne chance et que les étoiles du domaine boursier gagnent!

Jouez à StockStar.ca.

Le placement en ligne est offert par l'entremise de Credential Direct, une division de Credential Securities Inc., qui fonctionne comme une unité d'affaires distincte. Credential Securities Inc. est membre du Fonds canadien de protection des épargnants. MDCredential Direct est une marque déposée appartenant à Credential Financial Inc. et est utilisée sous licence.

Denis Laframboise

Chef de la direction

Au nom du conseil d'administration de Your Credit Union, Rob Vye, Président du conseil, a le plaisir d'annoncer la nomination de Denis Laframboise comme Chef de la direction.

M. Laframboise compte plus de 31 ans d'expérience au secteur coopératif, dont les 22 dernières années comme Directeur général de plusieurs Caisses populaires.

M. Laframboise est actuellement membre du conseil d'administration du Réseau de développement économique et d'employabilité (RDEE) de l'Ontario.

Les membres propriétaires sont fiers de leur coopérative, Your Credit Union, établie il y a 50 ans. Les dépôts des quelques 13 000 membres de Your Credit Union s'élèvent à plus de 192 million de dollars et la prestation des services est assurée par l'entremise de neuf succursales dans l'Est de l'Ontario.

Investissez pour votre avenir grâce au REER

Peut-être que vous pensez investir dans un Régime enregistré d'épargne-retraite pour marquer le début du nouvel an. Ou peut-être l'épargne en vue de votre retraite est pour vous un objectif financier constant.

Quelle qu'en soit la raison, investir pour votre avenir pourrait faire la différence entre une retraite des plus agréables et une retraite misérable. Le 1er mars 2009 est la date limite de cotisation au REER pour l'année d'imposition 2008; commencez donc maintenant à examiner les options qui s'offrent à vous.

Un REER : oui ou non?

C'est une décision que vous seul pouvez prendre. Sachez toutefois que l'argent que vous investissez maintenant vous sera toujours utile la retraite venue.

Même si la plupart des gens ne peuvent cotiser de grosses sommes à leur REER à la fin de l'année fiscale, presque tous sont capables d'établir un plan d'épargne pour verser un montant mensuel ou bimensuel prélevé sur leur paye ou compte bancaire. Même en commençant maintenant par une toute petite cotisation mensuelle au REER, vous finirez par avoir une retraite plus aisée plus tard.

Pourquoi investir dans un REER?

- » Vos cotisations sont déductibles d'impôt et pourraient vous rapporter un remboursement d'impôt
- » Les placements dans un REER fructifient à l'abri de l'impôt. Pensez à faire votre cotisation au REER plus tôt dans l'année ou mensuellement. En versant vos cotisations plus tôt, votre argent croîtra plus longtemps à l'abri de l'impôt.

- » Les intérêts gagnés dans un REER ne sont imposés qu'à leur retrait.

Suivre les règles

- » Vous pouvez investir 18 pour cent de votre revenu gagné à un REER, jusqu'à un maximum de 18 000 \$, pour l'année d'imposition 2008
- » Les cotisations inutilisées peuvent être reportées indéfiniment. Si vous recevez une somme d'argent inattendu, pensez à en verser une partie pour maximiser votre cotisation au REER ou compléter les cotisations des années antérieures.
- » Les investisseurs avertis utilisent leur remboursement d'impôt pour combler leur REER ou rembourser leur prêt REER s'ils ont emprunté pour faire la cotisation. Un prêt REER est une bonne option si on n'a pas suffisamment d'argent liquide pour cotiser au REER. Notez cependant qu'il convient d'emprunter seulement si on va pouvoir faire les versements de remboursement d'emprunt.
- » Les cotisations doivent être versées au plus tard 60 jours après la fin de l'année d'imposition. Mais il vaut mieux ne pas attendre si longtemps – cotisez tôt dans l'année afin de bénéficier de la croissance de votre capital et de l'accumulation des intérêts à l'abri de l'impôt.
- » Établissez un plan d'épargne dès que possible. En évitant les retenues à la source et en transférant des montants à un régime collectif, vous bénéficiez du report d'impôts tout de suite, au lieu d'avoir à attendre la production de la déclaration de revenus pour obtenir un remboursement. S'il n'y a pas de régime collectif à votre travail, vous pouvez quand même verser des cotisations avant que l'impôt soit perçu sur votre revenu. Parlez-en avec votre conseiller financier.



Il n'y a que vous qui puissiez vous occuper de vos intérêts à la retraite et il n'est jamais trop tard pour commencer.

À faire et à ne pas faire en matière de REER

- » N'attendez pas parce que vous pensez ne pas avoir les moyens.
- » Réduisez les dépenses inutiles et investissez cet argent dans un REER pour bénéficier de l'intérêt composé d'un compte à impôt différé. Même 50 \$ par mois prélevé sur votre paye vaut mieux que de ne rien faire du tout.
- » Ne vous en faites pas si le marché à court terme est volatile. Suivez une stratégie d'investissement rigoureuse à long terme. Collaborez avec un spécialiste en finances pour cerner vos objectifs d'investissement et répartir vos actifs convenablement parmi les nombreux produits d'investissement qui existent.
- » Maximisez le contenu étranger. La loi fédérale permet que le contenu étranger atteigne 30 pour cent. Profitez-en.
- » Profitez des avantages de l'allègement fiscal, mais n'en faites pas votre seul objectif. L'épargne à long terme dans un REER vous permet de reporter les impôts, mais si vous en retirez des fonds, vous aurez à payer des pénalités et des impôts sur le montant retiré – vous pouvez retirer jusqu'à concurrence de 20 000 \$ sans pénalité pour acheter une maison ou poursuivre des études à temps plein.
- » Maximisez votre cotisation au REER en y versant votre remboursement d'impôt et en empruntant si besoin est. Mais ne tardez pas à rembourser votre prêt ou les frais de crédit additionnels seront pesants.
- » Rappelez-vous que même si vous avez plus de 71 ans, vous pourriez avoir des revenus gagnés et des droits de cotisation au REER inutilisés. Si votre conjoint a moins de 71 ans et que vous avez des revenus en provenance d'un bien de location ou d'un emploi, vous pouvez faire une cotisation au nom du conjoint et vous prévaloir de la déduction.
- » N'oubliez pas que votre REER doit être démantelé au cours de votre 71e année. Il peut être converti à un Fonds enregistré de revenu de retraite, exigeant des retraits annuels prescrits, alors que les impôts sont reportés sur le solde du fonds.

Félicitations

En 2002, Your Credit Union a établi le Prix Scott Smith Service Award for Excellence qui fait hommage aux employés qui dépassent les attentes de nos membres. Les lauréats de cette année sont :
Audrey Helmer
(succursale de Cornwall)
et Joyce Musgreave
(Service des opérations).

Félicitations.

Compte d'épargne libre d'impôts

C'est la même chose chaque année. Des instants après que les publicités mettant en vedette le père Noël partent en fumée, arrivent les nouvelles publicités vous rappelant que la retraite vous attend au coin de la rue. Et comment vous y préparer? Avec un Régime enregistré d'épargne retraite (REER), bien entendu.

Mais, à vrai dire, le REER n'est pas la seule option. Selon votre situation, vous pourriez commencer à épargner en vue de la retraite à l'aide d'un Compte d'épargne libre d'impôts (CELI) – ou investir dans une combinaison des deux.

Les rudiments

Un Compte d'épargne libre d'impôts enregistré permet aux Canadiens d'au moins 18 ans d'épargner jusqu'à 5000 \$ par an. Ce montant peut inclure divers types d'investissements tels que les dépôts à terme, les comptes d'épargne à rendement élevé et les fonds communs de placement.

Contrairement à un REER, cependant, les cotisations au CELI ne sont pas déductibles d'impôt. Quel est donc son attrait?

Les avantages

L'intérêt et le revenu d'investissement produits dans un CELI – les gains en capital y compris – ne sont pas imposés à leur retrait, et il n'y a pas de restrictions quant à la façon de dépenser cet argent.

Les fonds peuvent être retirés n'importe quand sans pénalité et tout montant retiré peut être remis dans le compte libre d'impôts sans pour autant réduire la limite de cotisation.

Encore mieux, ni le revenu gagné dans un CELI, ni les retraits de ce compte, ne modifient vos droits à des prestations ou crédits d'impôt fondés sur le revenu, tels que la Sécurité de la vieillesse.

C'est un élément important – car les prestations de la Sécurité de la vieillesse sont assujetties à un remboursement fiscal si votre revenu atteint 64 718 \$. S'il est vrai que cotiser au REER peut aider à réduire les impôts lorsqu'on est jeune, ce n'est pas le cas pour les plus âgés.

En parlant de fiscalité, si vous n'avez pas encore pensé à ce qui arrivera à vos REER lors de votre décès ou de celui de votre conjoint, il convient de le faire.

Renseignez-vous un peu et vous verrez que vous pourrez transférer un REER en franchise d'impôts à votre conjoint lors de votre décès, mais le fisc en prend une bouchée double lorsque vous serez partis tous les deux. De combien parlons-nous? Voyez ce calcul : prenez le total de vos REER ou FERR et divisez par deux. C'est à peu près ce qui en restera après que le gouvernement en aura pris sa part.

Par contre, les épargnes après impôts, comme celles qu'offre le CELI, peuvent vous aider à laisser une meilleure succession à votre famille.

Pour en savoir plus sur comment le CELI et le REER peuvent vous aider à préparer votre retraite, communiquez avec un agent des services aux sociétaires à votre succursale.

Visitez le nouveau site yourcu.com

De nouveaux outils des services bancaires en ligne et un accès facile à des renseignements précieux sur nos services et produits.



C'est la saison de l'acheteur avisé

Étirer son budget des fêtes ne signifie pas qu'il faut donner des morceaux de charbon en cadeau. Les acheteurs avisés savent depuis toujours qu'il n'est pas nécessaire de dépenser une fortune pour s'amuser à Noël.

Voici des idées : fixer une limite de dépenses ou faire une loterie familiale. Mais si vous devez faire des cadeaux ou recevoir des amis, voici quelques règles à suivre :

- » Déterminez le total que vous pouvez dépenser et ne le dépassez pas
- » Simplifiez les cadeaux. Demandez aux gens ce qu'ils préfèrent. Vous ferez de meilleurs choix en vous basant sur leur liste que sur vos perceptions
- » Allez dans un centre commercial près de chez vous avec une liste d'achat en main. Ne faites pas d'achats impulsifs
- » Pour recevoir, faites un repas-partage. Chacun peut apporter son plat de spécialité
- » Donnez un cadeau qui plaît à toute la famille, tel qu'un abonnement annuel à un musée ou aquarium, ou un abonnement à un magazine d'intérêt pour tous
- » Si on vous donne un cadeau qui ne vous plaît pas, gardez-le pour donner en cadeau plus tard. Mais faites bien attention à ne pas le redonner au donneur original!
- » Demandez aux membres de la famille de mettre un plafond au prix des cadeaux. Insistez que tous le respectent
- » S'il vous manque des idées ou de l'argent, pensez à donner de votre temps, par exemple, garder les enfants, faire le ménage ou offrir un déjeuner au restaurant de temps à autre. Les aînés notamment apprécient de l'aide à la maison
- » Donnez des cadeaux seulement aux enfants, ou si vous tenez à inclure les adultes, donnez des cadeaux peu coûteux tels que des chocolats

Conseils sur l'utilisation des cartes de crédit

Il existe de nombreuses façons d'utiliser vos cartes de crédit à bon escient pendant la saison des fêtes. En voici des suggestions :

- » Établissez un budget et ne dépensez pas plus que ce que vous pouvez rembourser dans un mois. Trop souvent on achète des cadeaux extravagants en faisant grimper les soldes des cartes de crédit
- » Achetez les cadeaux peu à peu au cours de l'année. Ainsi vous n'aurez pas à dépenser une grosse somme tout à la fois en

décembre. Le solde MasterCard moyen par ménage est de 2 241 \$, dont le plus gros est accumulé pendant les fêtes

- » Magasinez tôt pour profiter du meilleur choix et du meilleur prix, et aussi pour éviter de grosses factures en janvier. Certains détaillants augmentent les prix à l'approche de la saison des fêtes et d'autres n'ont plus en stock le cadeau désiré. C'est d'autant plus vrai pour les jouets d'enfants
- » Réglez les factures à l'avance ou ajoutez 20 pour cent à chaque facture quelques mois avant Noël. Vous serez content en décembre de subir moins de pression financière
- » Lorsque la facture de carte de crédit arrive, payez le maximum que vous pouvez et non seulement le minimum exigé

Le succès au bout des doigts

- » Parcourez les sites de magasinage sur Internet, mais faites attention www.fraud.org/internet/intset.htm. Souvent les prix sont en dollars US et des frais d'envoi et de manutention élevés s'appliquent. Et rappelez-vous que la douane canadienne imposera des droits à la frontière, ainsi que la TPS et la TVP. De plus, Postes Canada pourrait imposer des frais de 5 \$ pour la livraison de colis en provenance des É.-U., en sus des frais d'envoi déjà payés au vendeur
- » Même si vous magasinez en ligne au Canada, faites attention : www.bankrate.com/brm/news/sav/20001024a.asp. L'année dernière à Noël les ventes en ligne aux É.-U. ont été énormes, mais beaucoup de consommateurs ont reçu leurs achats en retard ou pas du tout

La créativité permet d'économiser!

- » Faites vous-même des cadeaux personnalisés – la confiture, le vinaigre gastronomique, les sachets parfumés sont des cadeaux faciles à faire – ou rendez-vous à une foire artisanale
- » Faites un don au nom d'un parent ou d'un ami à une oeuvre charitable de son choix
- » Achetez les cadeaux, les décorations et le matériel d'artisanat pour Noël dans un magasin d'occasions ou de rabais, à une vente débarras ou de bric-à-brac
- » Recevez à la maison ou engagez les services d'un traiteur plutôt que d'aller au restaurant
- » Faites provision d'aliments non périssables – sans oublier d'en donner à la banque alimentaire – afin d'éviter la majoration de prix du temps des fêtes